

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 JUILLET 2013 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENT : Conseiller Jack Edery

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2013-145

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- 6.3 - Avis de motion – Règlement no 747-22 – modification du Règlement no 747 décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour l'automne 2013 / hiver 2014.

Adoptée

À 21h02, le Conseiller Abe Gonshor s'absente temporairement de l'assemblée.

2013-146

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 juin 2013 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

À 21h05, le Conseiller Abe Gonshor revient assister à l'assemblée.

2013-147

INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2013 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) À VANCOUVER

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les membres du conseil suivants sont autorisés à participer au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Vancouver du 31 mai au 3 juin 2013 et qu'ils soient remboursés des dépenses encourus:

- Monsieur le Maire William Steinberg

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- Monsieur le Conseiller Leon Elfassy
- Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum

Adoptée

2013-148

RÉSOLUTION CONCERNANT LES EXIGENCES PRÉVUES AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUEBEC

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Duchesne, Architecte, Chef de division d'aménagement urbain et inspection des bâtiments ne pose des actes professionnels que pour des édifices destinés à l'usage exclusif de la Ville de Hampstead et non destinés à la revente, le tout en vertu de l'article 7 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des Architectes du Québec*;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT de déclarer aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des Architectes du Québec*:

- QUE la Ville de Hampstead se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Monsieur Mario Duchesne, dans l'exercice de ses fonctions.

Adoptée

2013-149

ALLOCATION DE FONDS D'UTILISATION PAR LE COMITÉ DU CENTENAIRE DE HAMPSTEAD (1914-2014) POUR FINANCEMENT DES CÉLÉBRATIONS DU CENTENAIRE 2014

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a été constituée en 1914 et qu'elle désire célébrer son Centenaire en 2014;

ATTENDU QUE le Comité du centenaire comprenant des résidents, des élus et du personnel administratif de la ville a été dûment établi et a été reconnu par le gouvernement;

ATTENDU QUE le Comité du centenaire de Hampstead (1914-2014) est une entité indépendante responsable de ses activités financières, lesquelles sont directement et exclusivement liées aux célébrations du centenaire;

ATTENDU QUE le trésorier de la ville et / ou le trésorier adjoint conserve le contrôle financier sur les opérations du Comité du Centenaire;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer et appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'autoriser le financement des célébrations du centenaire de 2014 par le biais de subventions publiques émises au Comité du centenaire de Hampstead (1914-2014) équivalent aux dons reçus par la Ville de Hampstead pour promouvoir les célébrations du centenaire.
- D'autoriser le trésorier de la ville et / ou trésorier adjoint d'émettre des reçus déductibles des revenus fiscaux pour les donateurs officiels.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-150

APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE CLD CENTRE- OUEST POUR LES ANNÉES 2012-2013 À 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des documents transmis le 25 juin 2013 par le Directeur d'arrondissement de Saint-Laurent relativement au CLD Centre-Ouest;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le Conseil municipal de la Ville de Hampstead approuve le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest, pour les années 2012-2013 à 2014-2015 définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adoptée

2013-151

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 795-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 795 CONCERNANT LES NUISANCES

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement n°795-2 a été donné lors de la séance ordinaire du 4 février 2013 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 795-2 intitulé règlement modifiant règlement no.795 concernant les nuisances.

Adoptée

2013-152

ADOPTION DE L'AUTORISATION SUR L'ÉPANDAGE DE LARVICIDES ET UTILISATION DE DEUX PESTICIDES

CONSIDÉRANT QUE la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) a été mandatée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour procéder à l'épandage de larvicides dans les puisards et les plans d'eau stagnante de certains secteurs de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead sera visée par cette opération afin de prévenir l'apparition du CULEX, un genre d'insecte qui est vecteur pour la maladie de la fièvre du Nil occidental;

CONSIDÉRANT QUE les pesticides Vectobac 1200L et Altosid à utiliser ne sont pas dans la liste des produits autorisés par la réglementation municipale sur les pesticides;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a intérêt à autoriser l'utilisation de ces deux pesticides;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le Conseil Municipal de la Ville de Hampstead adopte une ordonnance pour autoriser une personne qui, malgré les interdictions prévues au Règlement, peut, avec l'obligation d'en rendre compte à la

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

séance du conseil qui suit, permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas de danger d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles, en vertu de l'article 27.6 du R.V.M 04-041.

Adoptée

2013-153

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 747-22 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR L'AUTOMNE 2013 / HIVER 2014

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 747-22 modifiant le règlement n° 747, décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour l'automne 2013/hiver 2014.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 747-22 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Adoptée

2013-154

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 17 JUIN 2013

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 17 juin 2013.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2013-155

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION À LA FAÇADE ET LA RELOCALISATION DE L'ACCÈS AU GARAGE À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 2 CHEMIN BARONSCOURT LOT NO. : 2 089 311, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour une modification à la façade et la relocalisation de l'accès au garage à un bâtiment unifamilial détaché existant au 2, Chemin Baronscourt et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 17 juin 2013 soit *refusé* à la recommandation du CCU. Les modifications ne sont pas conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2013-156

DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 40 CHEMIN GRANVILLE LOT NO. : 2 088 934 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour un agrandissement en cour arrière à un bâtiment

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

unifamilial détaché au 40, Chemin Granville et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 17 juin 2013 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2013-157

DEMANDE D'APPROBATION AFIN DE PERMETTRE L'AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE SUR UN GARAGE EXISTANT, SITUÉ EN FAÇADE ARRIÈRE, À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL AU 19 CHEMIN HEATH LOT NO.: 2 089 581, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour l'ajout d'un deuxième étage sur un garage existant, situé en façade arrière, à un bâtiment unifamilial au 19, Chemin Heath et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 17 juin 2013 soit **approuvé conditionnellement**. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :
 - Le volume et les matériaux proposés devraient exprimer une distinction avec la partie d'origine;
 - La nouvelle forme du toit proposé est plus respectueux du langage de la toiture existante, mais la ligne de toit sur la façade avant doit être revue;
 - L'accès au garage proposée est acceptable;

Des plans architecturaux corrigés doivent être soumis au Département d'urbanisme afin de démontrer que le projet est compatible avec l'architecture de la maison existante;

Adoptée

2013-158

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de juin 2013 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 29 mai 2013 au 26 juin 2013, au montant de 5,948,209.84 \$ est par la présente approuvée (575,204. 75\$ pour les chèques et 5,373,005.09 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-159

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR ACQUITTER EN PARTIE LE SOLDE EN CAPITAL DU RÈGLEMENT 770 À SA DATE DE REFINANCEMENT DU 8 MAI 2014

Sur proposition dûment présentée par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal approprie un montant de 361,500 \$ du surplus accumulé non affecté pour être versé dans le poste budgétaire numéro 55-992-00-000 – Surplus affecté afin d’acquitter le solde qui demeure en capital du Règlement 770 à sa date de refinancement du 8 mai 2014, le tout suite à une appropriation précédente de 500,000 \$ sous la Résolution 2013-113.

Adoptée

2013-160

MANDAT À LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX – CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES – 2014 À 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux, a offert à d’autres municipalités de procéder à la réalisation d’un appel d’offres regroupé en vue de l’octroi de contrats pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Baie-D’Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount sont invitées à participer à l’appel d’offres regroupé;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des ressources matérielles et technologies informatiques agira comme représentant de la Ville de Hampstead dans ce dossier,

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le conseil municipal autorise la participation de la Ville de Hampstead à l’appel d’offres regroupées, pour le contrat de collecte et transport des matières secondaires récupérables d’une durée de trois ans, du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017, avec deux options de renouvellement d’une année chacune;
- DE, déléguer à la Ville de Dollard-des-Ormeaux, le mandat de préparer le cahier des charges et autres documents de soumission, procéder à l’appel d’offres, recevoir et analyser les soumissions et faire rapports aux municipalités participantes.

Adoptée

2013-161

OCTROI D’UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QU’il y a eu un appel d’offres publiques pour la réfection de trottoirs;

CONSIDÉRANT QU’après l’analyse des soumissions ouvertes le 14 juin 2013, celle de TGA Montréal Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

QUE, le contrat pour la réfection de trottoirs soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

TGA MONTRÉAL INC

Réfection de trottoirs : (tel que spécifications inscrites au cahier des charges)	84 070.00 \$
Contingences :	<u>5 000.00 \$</u>
Sous-Total :	89 070.00 \$
T.P.S. (5%) :	4 453.50 \$
T.V.Q. (9.975%) :	8 884.73 \$
Grand total taxes incluses :	102 408.23 \$

QUE, le certificat du trésorier n° 13-26, daté du 18 juin 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-162

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ #1545

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE RATIFIER la décision de mettre fin à la période d'essai et mettre fin à l'emploi de l'employé #1545.

Adoptée

2013-163

APPROBATION DE CONTRAT D'EMBAUCHE DE MME NADINE BEAUPRÉ À TITRE DE « GESTIONNAIRE DE LA QUALITÉ DE SERVICES MUNICIPAUX »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead désire combler le poste de Gestionnaire de la qualité de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **Mme Nadine Beaupré** pour combler ce poste;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche contractuelle de Mme **NADINE BEAUPRÉ** à titre de «**GESTIONNAIRE DE LA QUALITÉ DE SERVICES MUNICIPAUX**» en date du 15 juillet 2013 aux conditions décrites dans le contrat signé le 21 juin 2013 par Madame Beaupré et la Ville, représentée par son Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la directrice des ressources humaines;

Le certificat du trésorier no 13-27, daté du 21 juin 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2013-164

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
Me Nathalie Lauzière, Greffière